

Conférence de presse du GIRAM

LE DÉRAPAGE DE NOS GESTIONNAIRES D'INSTITUTIONS PUBLIQUES DANS L'AMÉNAGEMENT ET LA MISE EN VALEUR DE NOTRE CADRE DE VIE

Conférence de presse tenue le 21 janvier 2003, à 10h00 à la bibliothèque Pierre-Georges Roy de Lévis.
Prise de position entérinée par les membres du conseil d'administration, le 20 janvier 2003.

Trois exemples révélateurs!

En ce début de la nouvelle année, le GIRAM désire sensibiliser la population sur la façon dont les gestionnaires de nos institutions publiques traitent notre patrimoine collectif et nos milieux de vie. Pourtant, ces organismes devraient servir de porte-étendard des valeurs contemporaines en matière d'aménagement de territoire, de sauvegarde du patrimoine immobilier et de protection de l'environnement.

Leurs actions et leurs interventions devraient constituer des modèles ou des référents pour la population en général. Autrement dit, toutes les décisions des gestionnaires de nos institutions publiques (gouvernementales, municipales, éducatives, religieuses, ainsi que celles reliées aux services sociaux et de santé) ayant une incidence sur la qualité environnementale du milieu urbain ou rural devraient être exemplaires.

Si les pouvoirs publics ne peuvent donner l'exemple aux jeunes et aux futures générations, qui le fera? Certainement pas le Wall Mart, le Canadian Tire, les commerçants des boulevards Kennedy ou de la Rive-Sud, les rénovateurs de nos quartiers anciens - ces embaumeurs en vinyle ou en aluminium de notre paysage bâti - ; certainement pas non plus ces promoteurs résidentiels qui ont, jadis et encore aujourd'hui, développé la plupart des quartiers sans tenir compte des boisés, des cours d'eau et des potentiels paysagers ou panoramiques des sites.

Par la présente intervention, le GIRAM veut sonner une nouvelle fois l'alarme concernant des décisions récentes ou éventuelles qui ne répondent nullement à l'exemplarité que des décideurs publics devraient promouvoir. Au contraire, les trois cas que nous allons vous souligner dénote un manque flagrant de responsabilité sociale en ce qui concerne la préservation des espaces verts et architecturaux de notre milieu. Ces exemples concernent les décisions et les institutions suivantes:

- Le trio (Centre hospitalier de Lévis, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches et la Corporation d'hébergement du Québec) dont le projet de construire une garderie dans le verger des soeurs Augustines fut rendu public, juste avant Noël. ([COMMUNIQUÉ #1](#))
- Le Conseil de Fabrique de la paroisse de Saint-David-de-l'Auberivière qui doit mettre en vente les jardins du presbytère au printemps 2003. ([COMMUNIQUÉ #2](#))

- La Commission scolaire des Navigateurs qui, à partir d'une ancienne " shop " du parc industriel de Saint-Romuald, gère son patrimoine immobilier sans se soucier de recyclage et de conservation. ([COMMUNIQUÉ #3](#))